

A look back at 20 years of exploring the future of the vines and wines sector

Françoise Brugière¹, Patrick Aigrain¹ et Hervé Hannin²

¹ FranceAgriMer

² Institut Agro Montpellier, UMR MoISA, Université de Montpellier, France

Abstract. What if, in 25 years, most wines were dealcoholized and flavored? What if vines were only cultivated to fight erosion, store carbon, and provide anthocyanins...? What if climate change completely changed the list of vine varieties cultivable for wine production in France? What if food stores had completely disappeared in favour of virtual platforms? And if...

Because the long-term future is not predetermined and therefore not knowable, because the future is open to several possibilities, because the future does not emerge from nothing but from the present which conceals heavy trends and weak signals, prospective approaches make it possible to consider the room for maneuverer that actors have to promote the advent of a future, which we can hope to be chosen, at least in part. They mobilize a systemic approach which involves putting each question asked into perspective in relation to different possible constructions of the future world, both that of knowledge and that of companies and organizations.

Since its creation in 2009, FranceAgriMer has conducted foresight exercises with agricultural sectors to build together common representations of their operations and future scenarios. Then, on this basis, the actors of the sectors were systematically invited to analyse the consequences of the scenarios and to debate them. Thus, from the organization of a debate on the future, a collective sector strategy can emerge.

On the basis of the foresight “Vines and Wines, Scenarios and challenges for research and stakeholders” published in 2003 under the direction of Michel Sebillotte, around fifteen exercises were carried out for and on the vineyard and wine sector in collaboration with the Agro M Institute. Insights were provided more specifically to various organizations and segments of the sector, such as cooperation, organic wines, wines without GI, etc. ultimately providing a set of reflections whose alignment proves inspiring and useful for anticipating the future of the sector as a whole and perhaps even beyond national borders.

1. Méthodologie de la prospective

1.1. Qu'est-ce que la prospective ?

La paternité du terme de « prospective » revient à Gaston Berger, et date de 1957, lors de la création de la revue éponyme. Berger défend l'idée d'une « Science de l'homme à venir » [1955] [1]. Les premiers prospectivistes sont philosophes, historiens ou sociologues. Mais avec le temps, la prospective s'élargit vers d'autres disciplines ou champs de recherche, mais les différents courants s'accordent toutefois sur une définition de la prospective qui serait la capacité à partir d'un état décrit de la réalité actuelle (étude synchronique), d'identifier et d'explorer les devenir possibles de cette réalité » (étude diachronique).

Comme la prévision, la prospective s'appuie sur une analyse rétrospective du passage du passé au présent ; mais alors que la prévision s'attache à décrire un état futur à court terme, le plus probable en considérant que les modalités de passage du passé au présent ne seront pas fondamentalement modifiées pour le passage du présent au futur, selon la formule « toutes choses égales par ailleurs », la prospective mobilise pour éclairer un futur plus lointain des tendances réputées lourdes et durables mais surtout d'éventuelles ruptures dans les tendances, des signaux faibles, afin d'élargir le cône des futurs possibles.

Ce passage du probable aux possibles induit une perte de la probabilisation.

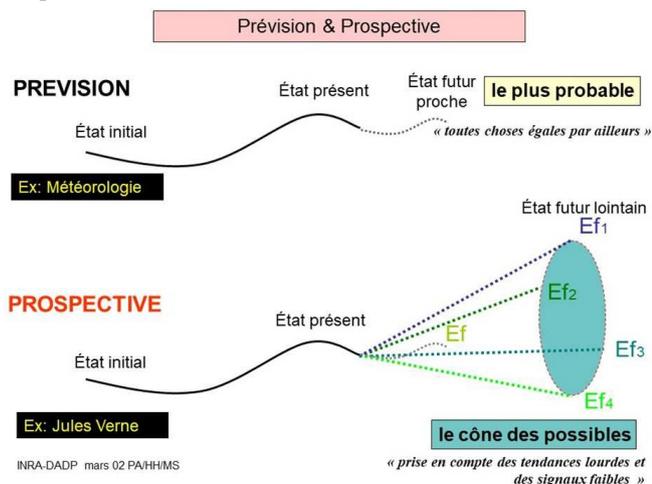


Figure 1. Préviation et prospective d'après M. Sebillotte.

On peut illustrer cette différence par deux exemples. La prévision météorologique qui mobilise de nombreuses données peut donner des indications très précises pour les heures à venir mais beaucoup plus aléatoires au-delà de 15 jours (dégradation de l'indice de confiance). En 1865, quand ayant vu l'homme canon projeté vers le sommet du chapiteau du cirque, Jules Verne imagine que la puissance du canon permettra de s'extraire de l'attraction terrestre, il valorise un signal faible et écrit « De la terre à la lune » [2]. Faisant cela il a été un prospectiviste bien avant que le terme n'existe.

La prospective ne cherche pas à définir l'état du futur le plus probable. Au contraire, elle cherche à ouvrir le champ des futurs possibles. « (...) pour le prospectiviste, le futur est ouvert, objet de projet, d'intention et de volonté. Ce qui ne veut pas dire, bien au contraire que le présent importe peu mais il ne détermine pas de manière irrémédiable le futur (...) » [3].

La réalité actuelle ou dans le futur est complexe et peut être analysée de différents points de vue, notamment disciplinaires. Dans un exercice d'anticipation, s'intéresser à cette complexité suppose dans un premier temps de tenter d'en cerner les différents aspects dans toutes leurs diversités et le travail passe donc par un étirement, une mise à plat de cette complexité, que dans un second temps il s'agit de progressivement réduire pour mener pratiquement à bien l'exercice d'anticipation. Cette réduction de la complexité doit se faire sans *a priori* en avoir exclu telle ou telle composante mais en s'offrant la possibilité de raisonner ses choix.

La prospective est un exercice collectif d'écriture de scénarios conduisant à plusieurs futurs possibles. L'analyse de leurs conséquences va servir de bases aux réflexions stratégiques et ainsi permettre aux décideurs et aux chercheurs « de revenir au présent, mieux armés pour l'infléchir selon nos intentions et nos exigences » (Sebillotte et Sebillotte, 2002) [3]. Les scénarios permettent ainsi de provoquer les acteurs pour construire leur avenir; la pertinence des scénarios induit des attitudes

réactives et proactives qui vont constituer une des bases des stratégies.

Les attitudes stratégiques sont :

- Soit d'ordre réactif par anticipation : si ce scénario venait à se dérouler, que faudrait-il faire pour s'y préparer au mieux ?
- Soit d'ordre proactif : ce scénario me (nous) paraît souhaitable que faire pour en favoriser la survenue ? ou à l'inverse comment agir pour empêcher qu'un scénario redoutable ne se déroule ?

À partir des scénarios, la prospective encourage à la réflexion et à l'action collective sans occulter les lignes de débats entre les intérêts divergents des acteurs. Les quels intérêts pourront être pris en charge ultérieurement grâce à des exercices de prospective spécifique, effectués en déclinaison de l'exercice général à la demande de familles professionnelles ou d'entités géographiques infra nationales.

1.2. Le choix d'une méthode participative de construction des scénarios

Parmi les différentes méthodes existantes, nous avons fait le choix de la méthode SYSPAHMM (SYSTème – Processus - Agrégat d'Hypothèses – Microscénarios - Macroscénarios) développée dès le début des années 1990 à l'INRA en France par Michel Sebillotte puis améliorée et formalisée par Michel et Clementina Sebillotte dans les années 2000. À grands traits, elle se distingue des autres procédés au sens où elle insiste sur :

- la nécessité de confier à l'ensemble des experts eux-mêmes, accompagnés par un noyau d'animateurs, qui ensemble constituent la cellule d'animation de l'exercice prospectif,
- l'identification des « pièces de base » des scénarios
- sur la base d'un croisement de leurs savoirs fondamentaux ...
- ... partagés sur un fond de carte dénommé « représentation commune du système ».

Le temps d'appropriation des concepts et savoirs des autres spécialistes, et de construction d'une représentation commune sont parfois dénoncés comme des facteurs de coûts élevés or il permet une élaboration par l'ensemble des experts de la totalité du corpus d'hypothèses.

Différentes **représentations communes** sont élaborées (limite du système, sujets porteurs d'enjeux, schéma de la filière dans son environnement) qui sont autant de matières à débat sans recherche de vérité et à croisement de points de vue pour faire progresser l'interconnaissance entre les membres de la cellule de prospective. Sur les sujets porteurs d'enjeux pour l'avenir, des exposés permettent à tous d'acquérir la culture commune nécessaire pour concevoir des hypothèses d'évolution de ces sujets.

Qu'est-ce qu'une hypothèse ? Dans cette méthode, une hypothèse est une phrase courte dont on sait exprimer l'inverse (rédaction sous la forme d'une affirmation d'une part, et de son versu d'autre part) et dont le sujet paraît suffisamment important pour l'avenir (échéance de 15 / 25

ans) de sorte qu'elle est susceptible d'influencer la trajectoire du système. Formuler une hypothèse revient à considérer que son objet peut influencer sur l'avenir du système et donc contribuer à définir un futur possible ; et ce sans avoir à se prononcer sur sa réalisation à l'avenir. Utiliser une hypothèse et en à écrire recto et verso revient à considérer le potentiel de ces deux possibilités et évite de postuler *a priori* l'occurrence du recto ou du verso quitte à s'obliger à « penser contre soi-même », à formuler des possibilités que l'on ne s'autoriserait pas à exprimer en dehors de la cellule de prospective mais qui sont néanmoins des éventualités plausibles qu'il serait réducteur d'écarter. Les hypothèses sont inspirées parfois par distendances lourdes, parfois *a contrario* par des faits actuellement minoritaires, des « signaux faibles » mais dont on imagine un développement aux conséquences importantes.

La créativité du groupe et la richesse des thèmes explorés conduisent généralement à l'écriture d'un trop grand nombre d'hypothèses parmi lesquelles un tri raisonné doit être effectué. Par un système de vote pondéré, on sélectionnera aussi bien les hypothèses choisies par le plus grand nombre que celles identifiées par un seul votant, potentielles « signaux faibles ». Ensuite, chaque membre de la cellule d'animation s'interroge sur l'influence directe de chaque hypothèse sur chacune des autres en remplissant une matrice dite d'influences dépendances.

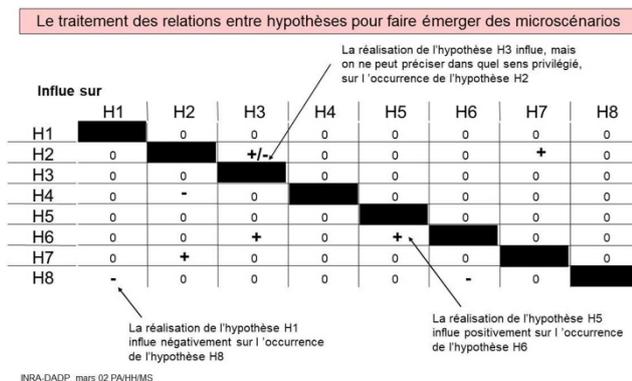


Figure 2. Le remplissage de la matrice d'influences-dépendances.

Les hypothèses les plus liées entre-elles sont regroupées par un traitement logiciel constituant des agrégats d'hypothèses. Au sein d'un agrégat certaines hypothèses sont très influentes sur les autres, ce sont les hypothèses motrices. D'autres au contraire sont peu influentes et très dépendantes (sous l'influence) des autres hypothèses de l'agrégat, ce sont les hypothèses de sortie, par les quelles se conclura le récit. Certaines hypothèses sont à la fois influentes et dépendantes : ce sont les hypothèses enjeux. D'autres enfin sont peu influentes et peu dépendantes, ce sont les hypothèses de passage, dont le rôle est mineur dans le récit. Préférentiellement parmi les hypothèses motrices les membres de la cellule d'animation de la prospective choisissent par consensus le moteur du scénario. Le choix de cette hypothèse motrice conduit à l'écriture de 2 scénarios : un scénario débutant par le recto de l'hypothèse moteur et un autre partant de son verso. Les scénarios sont

rédigés en s'obligeant à respecter les liens entre les hypothèses.

1.3. Prolongements de la méthode SYSPHAMM : Changement d'échelle et démarche stratégique

1.3.1. Le bouturage-greffage pour équiper les changements d'échelle

La « déclinaison » d'une prospective nationale par exemple est possible de façon à l'adapter à une échelle plus réduite ; pour cela, le modèle du bouturage-greffage a été proposé.

Il consiste à bouturer la partie de la matrice antérieure dont les éléments semblent encore pertinents à cette nouvelle échelle, et de lui greffer de nouvelles hypothèses spécifiques au nouveau commanditaire ou à la nouvelle situation. En d'autres termes, la cellule de prospective choisit quelques hypothèses pertinentes dans la prospective initiale (générale, nationale).

Cette technique a été mise au point et utilisée pour une dizaine de situations très différentes entre 2005 et 2014 ; dans tous les cas, le gain de temps et la pertinence de cette démarche ont pu être mesurés.

En termes matriciels, le bouturage-greffage se schématise comme suit :

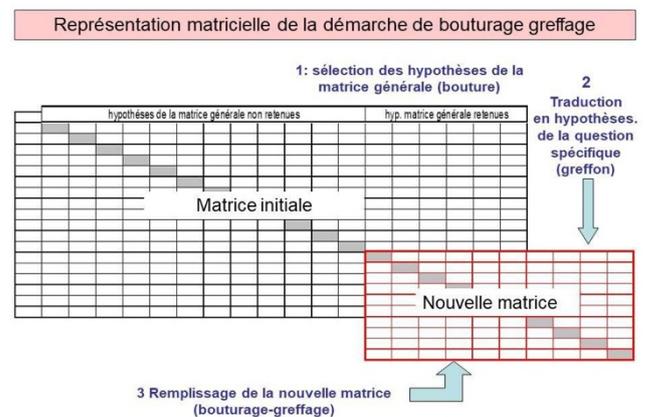


Figure 3. Bouturage greffage.

1.3.2. Vers la stratégie

Un des défis posés par une étude prospective est l'appropriation par les acteurs et le passage à l'action. Pour avancer dans cette voie des forums rassemblant jusqu'à une centaine de personnes sont organisés pour mettre en débat les scénarios, faire émerger les enjeux et conséquences de chaque futur possible afin de préparer un vote de positionnement stratégique : quel futur est souhaitable ? redoutable ? Lors de ces forums, des dispositifs de travail en petits groupes d'acteurs de la filière et de son environnement, porteurs de points de vue différents sont constitués. Chaque groupe prend connaissance des différents scénarios et débat des enjeux

et conséquences pour les techniques de production, les acteurs et territoires, les marchés, les politiques publiques, ... Que perd-on et que gagne-t-on si le scénario se réalise ?

Ensuite ils pourront se positionner sur les attitudes stratégiques à adopter vis-à-vis des scénarios en choisissant parmi cinq attitudes possibles :

- Proactivité positive : agir dès aujourd'hui pour favoriser l'advenue du scénario.
- Proactivité négative : agir dès aujourd'hui pour défavoriser l'advenue du scénario.
- Réactivité anticipée : se préparer dès aujourd'hui à l'advenue du scénario.
- Veille : ce scénario doit être placé sous surveillance, pour savoir si son advenue se dessine au fur et à mesure du temps.
- Aucune attitude : ce scénario ne présente pas d'intérêt particulier.



Figure 4. De la prospective à la stratégie.

Le travail peut se poursuivre par l'émergence de propositions d'action visant à favoriser le (les) scénarios souhaités, d'actions pour empêcher l'advenue des scénarios craints et aussi d'actions pour se préparer aux scénarios majoritairement en « réactivité anticipée ». Par la suite la cohérence de ces actions est interrogée en vue de la construction d'un plan d'actions constituant une étape à moyen terme vers le futur à long terme.

2. Quelques études prospectives dans la filière vitivinicole

On présente ici quelques exemples d'exercices prospectifs conduits dans la filière vitivinicole en utilisant la méthode du bouturage-greffage à partir de la matrice-mère issue de la prospective publiée en 2003 Prospective Vignes et vins. Scénarios et défis pour la recherche et les acteurs, Sebilotte M., Aigrain P., Hannin H., Sebilotte C. [4]

1.1 Prospective « Coopération viticole française à l'horizon 2035-2040 »

Prospective réalisée entre janvier 2015 et février 2017 à la demande des Vignerons coopérateurs de France [5].

2.1.1. Contexte et problématique

En 2014, la Coopération viticole française rassemble plus de 100 000 personnes : 85 000 associés coopérateurs (140 adhérents/cave en moyenne) et 17 353 salariés (caviste, commercial, maître de chai, employé de caveau, technicien qualité, ...) avec 606 caves coopératives, 32 unions de caves et 10 SICA, soit 650 entreprises pour un CA consolidé : 5,6 milliards d'euros. 98 % des caves coopératives adhèrent à leur fédération régionale ou départementale.

Un peu plus de la moitié des viticulteurs spécialisés (53%) sont membres d'une cave coopérative et 310 000 ha de vignes sont cultivés par des coopérateurs. La superficie moyenne des ateliers viticoles des vignerons coopérateurs est de 6 ha (contre 9 ha pour l'ensemble des exploitations viticoles).

Les 650 caves coopératives et unions produisent près de la moitié des vins français. Les coopératives vinifient 38 % des AOP, 69 % des IGP, 42 % des autres vins. Près d'une cave coopérative sur trois produit du vin bio.

À partir des premières coopératives de la fin du XIX^{ème} (Alsace, Champagne) et du début du XX^{ème} (Languedoc avec les statuts de Maraussan en 1901) la coopération s'est développée jusque dans les années 90 comme outil de la stratégie volontariste de l'État de modernisation des campagnes. Partenaire à la fois syndical et économique, elle a accompagné les politiques d'arrachage et de restructuration du vignoble qui ont profondément bouleversé la filière, notamment en Languedoc.

Après une trentaine d'années d'évolution quantitative et structurelle du vignoble et de réduction des capacités de vinification, de nouveaux défis se présentent face aux coopératives viticoles : quel rôle peuvent jouer les caves coopératives dans l'adaptation du vignoble au changement climatique et de la filière aux attentes sociétales environnementales ? La coopérative est-elle une entreprise comme une autre vis-à-vis des pouvoirs publics comme vis-à-vis de ses salariés ? Peut-elle s'affranchir de son ancrage territorial, être porteuse d'innovation technologique, sociale ou en matière de marketing ? Le statut coopératif est-il une force ou un boulet ? Telles sont quelques-unes des questions qui ont structuré la démarche de prospective.

2.1.2. Les scénarios

4 scénarios de futurs possibles de la coopération viticole à l'horizon 2040 – 2045 ont été élaborés :

- 1. **Les coopératives sans attrait** : Les coopératives, handicapées par leur statut, se retrouvent cantonnées soit à un rôle de fournisseur de matière première pour le négoce, soit à celui de producteur-défenseur d'AOP, sans perspective de développement et n'attirent pas les talents.
- 2. **Modèle coopératif pour temps de crise** : La Coopération a évolué vers un "nouveau modèle coopératif" territorialisé, souple et décentralisé dans son fonctionnement en réseau qui résiste

mieux à la crise du système économique mondial financiarisé et dérégulé.

- **3. La coopérative incontournable outil industriel** : Les coopératives trouvent dans le regroupement de l'offre via des unions multi-territoriales leur planche de salut : efficacité économique sans contenu éthique particulier grâce aux outils d'une panoplie œnologique largement ouverte.
- **4. La Coopération vinicole rayonnante** : Le système coopératif s'affirme au plan mondial comme porteur d'un modèle économique et social performant. Ce modèle est enseigné et attire les talents vers les coopératives viticoles qui se concentrent peu et restent très ancrées dans leur territoire.

2.1.3. Les suites

Réunis en congrès le 6 juillet 2017, les dirigeants des coopératives viticoles ont choisi de favoriser le scénario n°4 tout en empêchant le n°1 et en se préparant aux n°2 et au n°3.

2.2. Prospective « Anivin de France »

Prospective réalisée entre juin 2011 et mars 2013, avec l'appui de l'Institut Agro Montpellier, à la demande de l'interprofession ANIVIN de France qui rassemble et représente paritairement les collègues des organisations professionnelles de la production et de la mise en marché des vins sans indication géographique sous la bannière « VIN DE FRANCE » [6].

2.2.1. Contexte et problématique : La création de la catégorie « vin hors AOP/IGP »

La réforme 2008 de l'Organisation Commune de Marché (OCM) vins prévoit un alignement des indications géographiques viticoles sur les règles alimentaires horizontales telles que prises en compte dans les accords ADPIC et l'extension aux vins sans indication géographique de la possibilité d'indiquer le millésime et le(s) cépage(s), sous réserve de mise en place par les États Membres d'un contrôle de la véracité de ces indications. La réglementation distingue désormais les vins à AOP, les vins à IGP et les vins sans AOP ni IGP. Certaines Indications géographiques des Pays-Tiers peuvent être reconnues et protégées dans ce cadre.

Parmi les vins sans AOP ni IGP, se trouvent

- les vins nationaux 100% obtenu dans le pays (récolte des raisins et vinification) dont fait partie le Vin de France
- les vins d'assemblage intra UE
- les vins des Pays-Tiers

Pour le législateur européen la création de cette catégorie vise à améliorer la compétitivité des vins de l'UE dans un marché mondial qui se développe davantage grâce aux vins identifiés par un cépage qu'à ceux qui sont identifiés

par une indication d'origine. À la production comme au commerce ces vins doivent s'inscrire dans une logique de gamme pour des opérateurs qui, généralement, traitent aussi des vins à indication géographique. Que faire de cet « espace de liberté » ? jusqu'où pousser la productivité ? comment répondre aux attentes sociétales environnementales ? comment créer de la valeur ? développer des marques appuyées sur la contractualisation amont-aval ? œuvrer pour l'ouverture des pratiques œnologiques en matière de désalcoolisation, d'aromatisation, ... ? et obtenir à des autorisations de plantation.

2.2.2. Les scénarios

Les résumés des 4 scénarios de futurs possibles de la catégorie des vins de France à l'horizon 2040 – 2045

- **1. Personne ne bouge ! ou Les occasions manquées** : Contrainte par les politiques de santé anti alcool orchestrées par l'OMS, la suppression de tout soutien aux filières concernées et une réglementation restrictive sur les rendements et les pratiques œnologiques, l'interprofession des vins de France sans IG n'est pas en mesure de favoriser l'émergence d'une offre autonome.
- **2. Tout sur l'origine** : En France, le modèle de protection de la rente à la production est étendu à des vins issus de raisins produits dans différentes zones géographiques du pays, discontinues mais ayant des caractéristiques homogènes (cépage, géologie, exposition, ...) confortant le caractère patrimonial voire culturel du produit dans l'imaginaire des consommateurs.
- **3. La frontière libérale** Dans un contexte de libéralisation des pratiques œnologiques et des plantations, la politique de l'OMS ouvre une perspective pour des boissons à teneur limitée en alcool peu sucrées. Ce contexte conduit à l'émergence d'assembleurs internationaux concentrés et porteurs de marques internationales contractualisées sur le segment des vins sans IG.
- **4. « Vin de France » assumé au sein d'une gamme complète de vins** Le ban anti alcool de l'OMS stimule la créativité des vins hors AOP/IGP et l'installation de vignobles dédiés, à la productivité voulue, générateurs de revenu à l'amont et de marge à l'aval. Une organisation efficace de la filière voit le jour au service d'un aval concentré, porteur de marques internationales reconnues par les consommateurs.

2.2.3. Les suites

Le conseil d'administration d'ANIVIN de France a poursuivi l'exercice de prospective par une démarche stratégique et l'élaboration d'un plan d'action qui a notamment conforté la mise en place d'un observatoire du marché des cépages et permis d'argumenter les demandes d'autorisations de plantation.

2.3. Prospective filière française des vins biologiques à l'horizon 2035

Prospective réalisée entre mai 2015 et juillet 2016 à la demande de France Vin Bio réalisée avec l'appui de l'Institut Agro Montpellier (Montpellier SupAgro à cette date). [7].

2.3.1. Contexte et problématique : La maîtrise du développement

La viticulture biologique française est une filière dynamique : entre 2007 et 2015, les surfaces certifiées biologiques sont passées de 14 600 à 57 600 hectares. Les attentes des consommateurs de produits agricoles respectueux de l'environnement et celles des producteurs de mieux protéger leur santé, le soutien public à la conversion, ont contribué à l'attrait du marché.

Cependant, cette croissance rapide des années 2010-2014 pose plusieurs questions aux professionnels de la filière : peut-on construire durablement un marché équilibré ? Les vins biologiques sortent-ils de leur niche et vont-ils connaître les difficultés des ventes du secteur des vins conventionnels ? Plusieurs éléments de contexte pourraient peser sur la filière ? (Exemples : réchauffement climatique, crise économique, concurrence export, lobby de la santé...).

Produit agricole transformé et boisson alcoolisée, le vin biologique doit se conformer à des exigences réglementaires multiples pour la production du raisin et la vinification qui ne sont pas homogènes à l'international. Majoritairement produit en AOC et commercialisé en direct ou en circuit spécialisé le vin bio est l'objet d'une controverse entre les défenseurs de la typicité et les défenseurs de l'authenticité du terroir qui poussent parfois leur quête d'expressivité du terroir sans souci du résultat gustatif. Les dernières années ont vu le développement de « chapelles » regroupant des producteurs qui souhaitent aller au-delà des cahiers des charges de l'agriculture biologique (AB) ou même produire sans charte. La médiatisation croissante des vins « nature » questionne les producteurs « sagement » en AB pour qui le label procure crédibilité et notoriété nécessaire à l'enrôlement des consommateurs.

2.3.2. Les scénarios

L'exercice de prospective a conduit à l'écriture de 5 scénarios dont les résumés sont repris ci-dessous :

– 1. La filière vin bio essaye de survivre

Confrontée à une situation macro-économique très difficile et au renforcement de la lutte anti-alcool, bloquée par les impasses techniques et victime des effets du changement climatique, la filière vin bio voit son marché s'effondrer. Mais jugeant les rares innovations techniques transférables contraires à ses principes philosophiques, elle s'interdit d'en profiter pour faciliter l'adaptation de ses acteurs économiques. Supplantee par d'autres labels, sa

survie dépend de l'installation de néo-ruraux et de la conversion d'exploitants conventionnels.

- **2. La filière réduite au segment premium «vin bio & santé»** Dans un contexte macro-économique très difficile, avec une réglementation bio de plus en plus contraignante, bloquée par les impasses techniques mais jugeant les rares innovations techniques transférables contraires à ses principes philosophiques, la filière vin bio profite des conséquences du changement climatique qui jouent en sa faveur pour rééquilibrer son différentiel de productivité avec le conventionnel. Supplanté par d'autres labels, le vin bio tire parti de son élément de différenciation en faveur de la santé humaine pour occuper et travailler ce seul segment du marché.
- **3. Le phénix bio** Dans un contexte particulièrement hostile, combinant une crise économique généralisée, une forte pression anti-alcool des autorités de santé, un impact sévère du changement climatique et une restriction continue du nombre de molécules utilisables, la plupart des producteurs d'IG et de vins bio font converger leurs pratiques et leurs cahiers des charges. Quelques-uns refusent l'assimilation bio-IG et se marginalisent en s'interdisant toutes les innovations techniques. Ce mouvement exigeant pourra sortir de sa marginalité par l'émergence de refondateurs qui mettent en avant un contre-modèle politique.
- **4. La filière vin bio gère sa rente de situation** Devenue référente environnementale, identifiée comme voie de résistance aux chocs climatiques, reconnue dans les instances du vin, soutenue par les Pouvoirs Publics, la filière « vin bio » contrôle son développement de manière restrictive pour protéger sa rente de situation en intégrant avec parcimonie les avancées de la recherche et en restreignant la surface de son vignoble...
- **5. Croissance quantitative assumée** La viticulture bio sort de sa niche pour s'imposer comme le contre-modèle agricole en lieu et place de l'IG dans un contexte où le vin est dorénavant majoritairement produit agro-industriel comme les autres. Respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs, apte à atténuer les effets du changement climatique, et pour cela soutenue par les pouvoirs publics, la filière vin bio accepte les pratiques physiques et l'intégration de l'innovation technique sans renier ses principes philosophiques essentiels, et relève le défi d'une croissance quantitative conséquente.

2.3.3. Les suites

Le 28 avril 2017, un forum a réuni des acteurs de la viticulture bio et de la viticulture conventionnelle pour débattre de ces scénarios. « Croissance quantitative assumée » et « La filière vin bio gère sa rente de situation » ont été clairement considérés comme souhaitables, alors que « La filière vin bio essaye de survivre » a été perçu

comme redoutable les 2 autres scénarios recueillant des avis plus attentistes.

L'existence d'une prospective Vignes et vins du Languedoc-Roussillon 2030 réalisée en 2010 par l'Institut Agro avec FranceAgriMer à la demande de la DRAAF a permis de mener une réflexion prospective sur les vins bios de cette région en combinant les différents scénarios, en réponse à une commande de SudVinBio.

2.4. Une prospective pour le secteur « vignes et vins » dans le contexte du changement climatique

Cette prospective a été réalisée entre 2014 et 2016 dans le projet LACCAVE de l'INRAe. [8]. Dans ce cadre d'un programme de recherche inter-régional, inter-unités et voulant associer chercheurs et professionnels, il s'agissait d'utiliser la démarche prospective pour outiller l'interdisciplinarité. Un *workpackage* spécifique piloté par Hervé Hannin a été mis en place avec une « cellule d'animation » réunissant des chercheurs du projet et des spécialistes de l'INAO et de FranceAgriMer. Une méthode *ad hoc* a été élaborée qui a permis de vérifier qu'il existait bien 4 scénarios pouvant conduire aux 4 grandes stratégies d'adaptation observées dans la filière. Celles-ci peuvent se décrire en croisant deux axes, un axe « ampleur du déplacement » allant du maintien des vignobles dans les aires actuelles à la délocalisation et un axe « ampleur de l'innovation » allant d'évolutions marginales à la mobilisation de pratiques correctives, remettant en cause la définition actuelle du vin :

- la stratégie « conservatrice » qui n'intègre que des changements à la marge dans les vignobles actuels;
- la stratégie « innover pour rester » qui ouvre les vignobles à une large gamme d'innovations techniques, permettant de maintenir globalement les localisations actuelles ;
- la stratégie « vignobles nomades » qui donne la priorité à la relocalisation des vignobles en fonction des nouvelles conditions climatiques ;
- la stratégie « libérale » qui permet de tester une situation où « tout est possible partout ».

Les scénarios ou « chemins » menant préférentiellement vers telle ou telle de ces stratégies ont été obtenus en enchaînant des hypothèses issues de travaux scientifiques, d'interviews d'acteurs de la filière et de travaux antérieurs de prospective explorant les évolutions possibles.

2.4.1. Contexte et problématique : la nécessité d'élaborer un outil de dialogue entre la Science et la filière viticole sur la question du changement climatique

La question du changement climatique, progressivement médiatisée depuis la fin des années 1980 par les rapports du GIEC, fait l'objet de nombreux projets de recherche, d'abord pour en comprendre et en mesurer les effets puis pour imaginer des modalités d'atténuation et d'adaptation. Le GIEC met de plus en plus l'accent sur la nécessité d'associer les populations et les acteurs de la vie économique à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions qui permettront d'atténuer le changement climatique et aussi de s'y adapter. Par ailleurs, problème systémique et complexe par nature, le changement climatique impose de sortir d'approches scientifiques mono-disciplinaires. Le projet de l'INRAe LACCAVE a réuni des chercheurs issus de 23 équipes de l'INRA, du CNRS, d'universités et d'écoles d'ingénieurs¹ pour échanger sur leurs travaux concernant la vigne, le vin et le changement climatique. La prospective a été mobilisée pour faire interférer plus étroitement les différentes disciplines et produire des récits intégrant orientations de recherche, gouvernance de la filière et attentes des consommateurs en vue de leur mise en débats avec les acteurs de la filière vignes et vins.

2.4.2. Les chemins

Vers la stratégie d'adaptation conservatrice : La filière vin, prise en étau entre les politiques anti alcool et un accès difficile aux terres et à l'eau, se sent menacée par le changement climatique. La production est devenue plus variable, le goût du vin a évolué, mais les consommateurs sont fidèles. Les superficies viticoles ont diminué et la valorisation du vin est liée à son contenu culturel et paysager.

Vers la stratégie d'adaptation nomade : La recherche focalisée sur la réduction des intrants, ne fournit pas de solution pour maintenir les vignobles dans leurs aires historiques garantissant la constance qualitative attendue par les consommateurs. La filière vin n'a d'autres choix que de trouver des territoires où valoriser la notoriété acquise ou de descendre en plaine chercher de l'eau et de la productivité.

Vers la stratégie d'adaptation innovante : Dans un contexte où les questions d'environnement et de santé sont plus contraignantes et où les terres fertiles sont réservées aux productions alimentaires, l'introduction d'innovations de la vigne à la cave a maintenu le vignoble autour de ses aires actuelles, avec des profils de vins diversifiés. La gouvernance de la filière s'est élargie à de nouvelles catégories d'acteurs.

¹ Équipes de recherche des centres INRA de Bordeaux, Montpellier, Avignon, Colmar, Angers, Paris, du CNRS Rennes, de Bordeaux Sciences Agro, de Montpellier SupAgro, des Universités de Limoges, Dijon, Bordeaux sont plus contraignantes et où les terres fertiles sont réservées

aux productions alimentaires, l'introduction d'innovations de la vigne à la cave a maintenu le vignoble autour de ses aires actuelles, avec des profils de vins diversifiés. La gouvernance de la filière s'est élargie à de nouvelles catégories d'acteurs.

Vers la stratégie d'adaptation libérale : Dans un contexte plus libéral et assez favorable au marché du vin, de nouveaux investisseurs, conduisent à un redéploiement de la viticulture entre des pôles irrigués, quelques anciens terroirs et de nouveaux vignobles bénéficiant du changement climatique pour élaborer une offre majoritairement composée de vins technologiques contrôlés par quelques firmes d'aval.

2.4.3. Les suites

Sept forums participatifs ont été organisés de novembre 2016 à mars 2019, dans les principales régions viticoles françaises (Alsace, Bordeaux Charentes et Sud-Ouest, Bourgogne et Beaujolais, Champagne, Languedoc-Roussillon, Vallée du Rhône et Provence, Val de Loire). En synthèse nationale comme dans chaque vignoble, l'opinion majoritaire se porte sur l'idée d'emprunter le chemin innovant, mais avec quelles limites : « innover à tout prix » ou « innover pour rester » ? Ce chemin peut être vu comme un moyen pour maintenir une viticulture organisée et liée aux terroirs. « Innover pour rester » c'est préserver les investissements individuels et collectifs réalisés dans le territoire (patrimoine, image, autres activités, liens sociaux...) qui créent la valeur du vin... [9] [10]

700 propositions d'actions ont été collectées, structurées *a posteriori* en quatre grands domaines : la recherche et l'expérimentation, les évolutions réglementaires, le soutien aux solutions locales, la formation et la communication. Ces propositions d'actions ont été restituées aux organisations professionnelles représentatives de la filière qui les ont valorisées sous la forme d'un document, centré sur 40 actions prioritaires, intitulé « Stratégie de la filière viticole pour son adaptation face au changement climatique », remis au ministre de l'agriculture le 26 août 2021. [11]

2.5. Une prospective stratégique pour une entreprise : Buzet

La S.C.V. « Les Vignerons de Buzet » a adressé fin 2006 à Hervé Hannin (Institut Agro Montpellier) une commande d'accompagnement managérial et stratégique. La réponse a d'abord consisté en une démarche de prospective associant Patrick Aigrain (FranceAgriMer) qui a permis aux dirigeants de la SCV d'explorer les futurs possibles. Parmi les scénarios élaborés, les dirigeants de la coopérative ont choisi ceux vers lesquels ils voulaient aller et les actions qu'ils allaient mettre en œuvre pour ce faire. La démarche a été poursuivie jusqu'à l'élaboration d'un plan d'action stratégique en associant Guy Dejean (Institut Supérieur de Commerce de Paris et ESC Montpellier).

La construction d'une vision commune de l'entreprise a renforcé la cohésion de l'équipe de direction, cadres dirigeants et administrateurs, sa projection dans le futur a donné à la SCV un temps d'avance sur un certain nombre de problématiques comme la production de « vins propres », la création de valeur en grande distribution ou

compréhension du « phénomène Buzet » à la fois, entreprise, marque et AOC.

Encore aujourd'hui, « les vigneron de Buzet » restent précurseurs reconnus dans la plupart des domaines explorés une quinzaine d'années auparavant.

2.6. Une prospective pour un réseau d'entreprises : VINSEO

Le réseau VINSEO, Association loi 1901, qui regroupe à l'époque quelques fournisseurs de la filière vitivinicole du Languedoc-Roussillon, sous l'influence de son premier président Antoine Talhouk, à l'époque directeur d'AgroSud s'engage fin 2008 dans une démarche de prospective avec l'Institut Agro Montpellier. Ces fournisseurs dont les métiers sont très divers (équipements pour la vigne ou la cave, produits phyto et œnologiques, conseil, ...) vont se forger au fil de l'exercice de prospective, une vision commune de la filière viticole régionale avec ses forces et ses fragilités. Ils vont aussi mieux se connaître et mieux prendre conscience de leur force et de la pertinence d'actions communes. Sur la base de cet exercice, l'association s'est consolidée et développée – elle compte aujourd'hui plus de 100 adhérents –, son positionnement d'interlocuteur des pouvoirs publics et de « passeur » entre les mondes de la Recherche et des entreprises n'a cessé de s'affirmer. Près de 15 années plus tard, elle peut désormais tisser des relations de services plus fortes et de mieux en mieux coordonnées avec les acteurs de la filière viticole.

3. Conclusion : les signaux faibles, éléments déterminants pour anticiper les « ruptures » dans les tendances lourdes

Les différentes étapes de la méthode prospective, depuis l'identification des sujets porteurs d'enjeux jusqu'à la mise en débat des scénarios ouvrent une large place à l'interactivité et à des approches participatives. Sans l'engagement des professionnels des filières concernées, ces démarches ne pourraient pas aboutir. En complément de projections tendanciennes, elles autorisent et favorisent la prise en compte de phénomènes encore marginaux mais qui pourraient prendre de l'importance à moyen ou long terme : les signaux faibles.

La possibilité de déconnecter les mentions qualitatives (millésime, cépage) des indications géographiques, la demande pour l'étiquetage des résidus de produits phyto pharmaceutiques ou de leur absence, la croissance de la pression sociétale pour des vins propres, les variétés résistantes aux maladies, l'influence déterminantes de la grande distribution sur le profil des vins ... qui étaient vues comme des signaux faibles à la fin du siècle précédent sont aujourd'hui des réalités réglementaires ou des tendances incontournables pour les opérateurs. D'autres phénomènes comme le cracking du vin et le commerce des parties, l'activation des stimulateurs des défenses naturelles des plantes, le développement de la livraison des repas à domicile, les exploitations agricoles multi- spécialisées, la limite au développement des technologies de l'information

du fait de la rareté des composantes,... sont perceptibles mais le rôle qu'ils joueront est largement incertain.

On comprend que ces signaux faibles sont déterminants pour introduire l'idée de ruptures possibles dans les tendances lourdes ; celles-ci sont parfois si ancrées dans les représentations des experts qu'elles peuvent sembler irréversibles. Les approches prospectives qui à la fois traquent et valorisent les faits minoritaires (au sens de G. Degert) et s'obligent à associer un verso à chaque hypothèse écrite en recto, acquièrent ainsi le pouvoir de faire varier potentiellement toutes les constantes.

C'est la prise en compte de ces mécanismes qui donne les marges de manœuvre pour influencer sur le futur. « *Ainsi perçue, la prospective n'est pas une évasion dans le futur mais le moyen, pour les décideurs et les chercheurs, de revenir au présent, mieux armés pour l'infléchir selon nos intentions et nos exigences.* » (Sebillotte, 2002).

4. Références

1. Berger G. (1958) Le monde en devenir : histoire, évolution, prospective, cité dans De la prospective Textes fondamentaux de la prospective française 1955-1966 L'Harmattan (2007)
2. Verne J. De la Terre à la Lune, trajet direct en 97 heures 20 minutes (1865) Hetzel
3. [3].Sebillotte M. et Sebillotte C. (2002) Recherche finalisée, organisations et prospective : la méthode prospective SYSPAHMM (SYStème, Processus, Agrégats d'Hypothèses, Micro- et Macros scénarios) Oléagineux, Corps Gras, Lipides. Volume 9, Numéro 5, 329-45, Septembre - Octobre 2002, Dossier : Prospective et recherche agronomique INRA, Délégation permanente à l'agriculture, au développement et à la prospective (DADP)
4. Sebillotte M., Aigrain P., Hannin H., Sebillotte C., 2003 Prospective Vignes et vins. Scénarios et défis pour la recherche et les acteurs. Éditions INRA, coll. Bilan et prospectives, Paris.
5. Aigrain P., Brugière F., Touvron C., Prospective Coopération viticole française, 2018, Les études de FranceAgriMer Rraport & synthèse
6. Aigrain P., Brugière F., Hannin H. Touvron C., Prospective ANIVIN de France, 2014, Les études de FranceAgriMer Rapport & synthèse
7. Aigrain P., Brugière F., Hannin H. Touvron C., Prospective Filière française des vins biologiques, 2017,
8. Les études de FranceAgriMer Rapport & synthèse
9. Aigrain P., Brugière F., Duchene E., Garcia de Cortazar-Atauri I., Gautier J., Giraud-Heraud E., Hannin
10. H. Ollat N., Touzard J.M., Une prospective pour le secteur vignes et vins dans le contexte du

changement climatique, 2016, Les Synthèse de FranceAgriMer

11. Hannin H., Touzard J-M., Aigrain P., Bois B., Brugière F., et al. The french vineyard in the face of climate change: Developing an adaptation strategy based on prospective scenarios. Foued Cheriet, Carole Maurel, Paul Amadiou, Hervé Hannin. Wine management and marketing: Opportunities for companies and challenges for the industry, Wiley-ISTE, pp.27-45, 2020, 9781786305282. (hal-03114912)
12. Ollat N., Gautier J., Hannin H., Touzard J-M.. Prospective et science participative pour le secteur vitivinicole face au changement climatique. Revue Française d'Œnologie, 2020, pp.22-25. (hal-02948377)
13. Hannin H., Brugière B., Gautier J., Ollat N., Aigrain P., et al. Les propositions de la profession au Ministre pour se préparer au changement climatique : quels apports de la recherche à la stratégie présentée par la profession ?. Revue Française d'Œnologie, 2021, pp.24- 31. (hal-03414525)

5. Références complémentaires

14. Degert G. La section de commune: des voies de l'observation aux voies de l'interprétation. Sciences du Vivant [q-bio]. Université Montpellier 1, 1985. Français.
15. De Jouvenel H. (1999) La Démarche prospective: un bref guide méthodologique, Revue Futuribles n°247, novembre 1999
16. Kahn H. ; Wiener A. (1967) The Use of Scenarios
17. Morin, E. (1990). Introduction à la pensée complexe. Paris : Ed. Du Seuil.
18. Probst G.; Ulrich H.; Mercier J.Y. (1989) Pensée globale et management : résoudre les problèmes complexes.